



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 090-18

Objet : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de réaménagement à Saint-Baldoph et de mise en accessibilité d'un arrêt de bus

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffent
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Daniel Grosjean
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Chambéry	Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepiër

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 090-18

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de réaménagement à Saint-Baldoph et de mise en accessibilité d'un arrêt de bus**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Chambéry métropole a approuvé son Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-ADAP) lors du Conseil communautaire du 13 juillet 2016.

La commune de Saint-Baldoph a informé Chambéry métropole - Cœur des Bauges de son souhait de réaménager son centre-ville, et plus particulièrement au droit de la salle des fêtes, qui intègre les arrêts de bus « Espinier » et « Saint-Baldoph Centre » desservis par les lignes régulières 3 et 6 du réseau Stac.

A l'occasion des travaux de réaménagement, Chambéry métropole - Cœur des Bauges aménagera en accessibilité un nouvel arrêt de bus qui remplacera les arrêts « Espinier » et « Saint-Baldoph Centre » préexistants.

Pour des raisons de cohérence et de bonne conduite de l'opération, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Baldoph.

Dans le cadre de cette convention, la commune de Saint-Baldoph sera le coordonnateur du groupement et à ce titre aura la qualité d'entité adjudicatrice.

Le montant estimatif global de travaux est estimé à 122 500 €HT, soit :

- 95 000 €HT à la charge de la commune de Saint-Baldoph,
- 27 500 €HT à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement de deux quais bus.

Le montant de la participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges correspond au prix des travaux des aménagements compris dans la compétence de la Communauté d'agglomération (aménagements nécessaires à l'exploitation et à la circulation des bus urbains).

La répartition financière de l'opération est susceptible de modifications par voie d'avenant en fonction de l'évolution des exigences de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et/ou de la commune de Saint-Baldoph, notamment lors de la réalisation des travaux prévus en juin 2018.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à une convention constitutive de groupement de commandes,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 123-16 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2016 approuvant le SD-ADAP des services de transports en commun de Chambéry métropole et notamment la liste des arrêts et la programmation de mise en accessibilité des quais bus ciblés comme prioritaires,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Baldoph,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 090-18

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de réaménagement à Saint-Baldoph et de mise en accessibilité d'un arrêt de bus

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : convention constitutive groupement de commande saint baldoph;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21017H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21017H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018